

AVIS DE CONVOCATION

*Madame Geneviève Roy, présidente, vous convie à la troisième assemblée du conseil d'administration du Conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire, qui aura lieu **le mercredi 19 mars 2008, à 19 heures, à L'École des Ursulines, dans le bâtiment du gymnase, 3 ruelle des Ursulines : accès à la ruelle par la rue du Parloir (piétons) ou par la rue Sainte-Ursule (piétons et autos).***

ORDRE DU JOUR

08-03-01	Ouverture de l'assemblée <ul style="list-style-type: none">• Présentation des membres et de la secrétaire de rédaction	19 h 00
08-03-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 05
08-03-03	Procès-verbal du 20 février 2008 <ul style="list-style-type: none">• Adoption• Affaires découlant du procès-verbal	19 h 10
08-03-04	Correspondance <ul style="list-style-type: none">• Invitation de l'Association des gens d'affaires de la rue Saint-Jean du Vieux-Québec• Lettre envoyée à Papiers Birch	19 h 20
08-03-05	Interventions des membres du conseil <ul style="list-style-type: none">• Suivi des dossiers<ul style="list-style-type: none">○ Démolition du couvent des Dominicains○ Circulation de transit des poids lourds sur le boulevard Champlain• Autres interventions	19 h 25
08-03-06	Dénomination du conseil de quartier <ul style="list-style-type: none">• Discussion et décision Note : ce point a été discuté lors du CA du 20 février dernier, mais n'avait pas fait alors l'objet d'une décision formelle (résolution)	19 h 45
08-03-07	Politique culturelle de la Ville de Québec <ul style="list-style-type: none">• Vue synthèse de la politique culturelle de la Ville présentée par Mme Christine Cheyrou, membre du CA	19 h 55
08-03-08	Stratégie d'intervention hôtelière <ul style="list-style-type: none">• Participation du conseil de quartier au comité de travail de la Ville sur la stratégie de développement et de gestion des établissements hôteliers du Vieux-Québec : discussion et décision	20 h 10
08-03-09	Harmonisation réglementaire <ul style="list-style-type: none">• Information sur les séances publiques de travail (zones mixtes, hôtellerie) et dates des assemblées.	20 h 20
08-03-10	Période réservée aux conseillers municipaux	20 h 25
08-03-11	Période de questions et commentaires du public	20 h 30
08-03-12	Trésorerie	20 h 50
08-03-13	Divers	20 h 55
08-03-14	Levée de l'assemblée	21 h 00